

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

AltaGas Ltd. (« **AltaGas** » ou la « **Société** »)
1700, 355 – 4th Avenue, S.W.
Calgary (Alberta) T2P 0J1

2. Date du changement important

Le 31 août 2023

3. Communiqué

Un communiqué de presse annonçant le changement important a été publié par l'intermédiaire de l'agence de transmission Cision le 31 août 2023 et aurait été reçu par les commissions des valeurs mobilières où la Société est un émetteur assujéti dans le cours normal de la diffusion.

4. Résumé du changement important

Le 31 août 2023, AltaGas a annoncé qu'elle avait conclu une convention définitive (la « **convention d'achat et de vente** ») avec Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« **Tidewater** ») et 2205894 Alberta Ltd., un membre du même groupe que Tidewater, en vue d'acquérir : (i) les phases I et II du projet d'expansion de l'usine de traitement de gaz naturel de Pipestone (individuellement, la « **phase I de Pipestone** » et la « **phase II de Pipestone** »); (ii) l'installation de stockage de gaz naturel adjacente de Dimsdale (l'« **installation de Dimsdale** »); (iii) le terminal d'entrée et de sortie de condensat de Pipestone (le « **terminal de condensat de Pipestone** »); et (iv) les réseaux de pipelines collecteurs connexes nécessaires à l'exploitation de ces actifs (les « **réseaux de pipelines connexes** » et, collectivement avec la phase I de Pipestone, la phase II de Pipestone, l'installation de Dimsdale et le terminal de condensat de Pipestone les « **actifs de Pipestone** »), pour une contrepartie totale de 650 millions de dollars (sous réserve des rajustements habituels) payable au moyen du paiement d'une contrepartie en espèces de 325 millions de dollars (la « **contrepartie en espèces** ») et de l'émission de 12 466 437 actions ordinaires (la « **contrepartie en actions** ») d'AltaGas (les « **actions d'AltaGas** ») au prix réputé par action de 26,07 \$ (ce qui représente un cours moyen pondéré en fonction du volume d'AltaGas sur 10 jours au 30 août 2023 (l'« **acquisition** »)).

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important :

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu la convention d'achat et de vente avec Tidewater et 2205894 Alberta Ltd. en vue d'acquérir les actifs de Pipestone pour une contrepartie totale de 650 millions de dollars (sous réserve des rajustements habituels) payable au moyen du paiement de la contrepartie en espèces et de la contrepartie en actions. Les rajustements, s'il y a lieu, du prix d'achat total seront pris en compte dans la contrepartie en espèces et n'auront pas d'incidence sur le nombre d'actions d'AltaGas devant être émises pour les besoins de la contrepartie en espèces.

Les actifs de Pipestone, dont certains sont décrits plus en détail ci-après, comprennent la phase I de Pipestone, la phase II de Pipestone, l'installation de Dimsdale, le terminal de condensat de Pipestone et les réseaux de pipelines connexes.

- La phase I de Pipestone est une usine de gaz naturel corrosif de coupe lourde d'une capacité de traitement de 110 Mpi³/d et d'une capacité de manutention de 20 000 b/j de liquides qui est située dans la formation de Montney, en Alberta. À l'heure actuelle, l'installation est sous contrat à 100 %. Elle comprend 67 km de pipelines collecteurs de gaz naturel qui sont reliés aux régions de production et fournissent des connexions de sortie aux réseaux de pipelines de Nova

Gas Transmission Ltd. et d'Alliance. L'installation comprend également le terminal d'entrée et de sortie de condensat de Pipestone pour la manutention des liquides.

- La phase II de Pipestone est un projet d'expansion de la phase I de Pipestone pour lequel tous les permis ont été obtenus et qui a pour objet de fournir une capacité de traitement supplémentaire de 100 Mpi³/j de gaz naturel corrosif de coupe lourde et une capacité supplémentaire de manutention des liquides de 20 000 b/j. Une fois prise la DFI (au sens donné à ce terme ci-après), le projet devrait faire entièrement l'objet d'engagements aux termes de contrats d'achat ferme et de contrats de rémunération des services.
- L'installation Dimsdale est une installation de stockage de gaz naturel située à l'est de la phase I de Pipestone. Elle a une capacité aménagée actuelle de 15 Gpi³, qui peut être portée à 69 Gpi³ et est liée aux réseaux de pipelines d'Alliance et de NGTL.

L'acquisition est subordonnée à une décision finale d'investissement (une « **DFI** ») de Tidewater et d'AltaGas d'aller de l'avant avec la phase II de Pipestone. Pour faciliter l'atteinte de la DFI, AltaGas et Tidewater ont conclu une convention en vue de créer une nouvelle coentreprise (la « **coentreprise Pipestone** ») afin de faire avancer l'élaboration et la construction de la phase II de Pipestone. Les modalités de la coentreprise Pipestone permettent aux parties de continuer à collaborer à la phase II de Pipestone, même si l'acquisition n'a pas lieu.

L'acquisition est également subordonnée au respect de certaines autres conditions de clôture d'usage pour une opération de cette nature et à l'obtention des approbations réglementaires requises, y compris aux termes de la *Loi sur la concurrence* (Canada), ainsi qu'à l'approbation par la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») de l'inscription à la cote de la contrepartie en actions.

La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu avant le 31 décembre 2023, la date de prise d'effet étant fixée au 1^{er} novembre 2023.

Le résumé qui précède ne se veut pas exhaustif et est donné entièrement sous réserve du texte intégral de la convention d'achat et de vente, dont un exemplaire sera déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières dans SEDAR+ au www.sedarplus.com.

5.2 **Information sur les opérations de restructuration**

Sans objet.

6. **Application du paragraphe 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet.

7. **Information omise :**

Sans objet.

8. **Membre de la haute direction :**

Veuillez faire parvenir toute question portant sur le changement important auquel il est fait référence aux présentes à :

Bradley B. Grant
Vice-président directeur et chef des services juridiques
AltaGas Ltd.
Tél. : 403-691-7575

9. **Date de la déclaration :**

Le 11 septembre 2023

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent document contient de l'information prospective (des « **énoncés prospectifs** »). Des termes comme « pouvoir », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « mettre l'accent sur », « s'efforcer de », « projet », « cible », « possible », « objectif », « continuer », « perspectives », « vision », « occasion » et autres expressions semblables éventuellement employées au futur ou au conditionnel à propos d'AltaGas pour décrire des faits ou des résultats futurs indiquent des énoncés prospectifs. Plus précisément, le présent document contient des énoncés prospectifs concernant, entre autres, la date de clôture de l'acquisition, la contrepartie en espèces qui devrait être payable à Tidewater dans le cadre de l'acquisition, l'obtention des approbations réglementaires et autres devant être obtenues relativement à l'acquisition, y compris l'approbation requise aux termes de la Loi sur la concurrence (Canada) et l'approbation de la TSX, et le moment de l'obtention de ces approbations, la prise par les parties d'une DFI concernant la phase II de Pipestone et les caractéristiques de rendement des actifs de Pipestone. Les énoncés prospectifs d'AltaGas sont assujettis à certains risques et à certaines incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent des attentes actuelles, notamment les suivantes : la non-réalisation de l'acquisition ou sa réalisation d'une manière qui n'est pas conforme, à tous les égards importants, à la convention d'achat et de vente; l'incapacité d'obtenir dans les délais requis, relativement à l'acquisition, les approbations requises, notamment auprès des organismes de réglementation, de la TSX ou aux termes de la Loi sur la concurrence (Canada); l'incapacité de prendre une DFI au sujet de la phase II de Pipestone, et les autres facteurs abordés à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle d'AltaGas pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans d'autres documents d'information continue d'AltaGas. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'AltaGas ou de tout secteur d'activité particulier diffèrent de ceux décrits dans le présent document. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétisaient ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats escomptés, prévus, envisagés, recherchés, proposés, estimés, projetés, attendus ou visés indiqués dans le présent document, auxquels il ne faut pas accorder une confiance excessive. L'effet d'une hypothèse, d'un risque, d'une incertitude ou d'un autre facteur donné sur un énoncé prospectif en particulier ne peut pas être établi avec certitude, étant donné leur interdépendance, et les décisions et mesures futures d'AltaGas dépendront de l'évaluation faite par la direction de toute l'information au moment en cause. Ces énoncés sont valables uniquement en date du présent document. AltaGas n'a pas l'intention de les mettre à jour et n'y est pas tenue, sauf si la loi l'exige. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

Tous les renseignements concernant le rendement passé des actifs de Pipestone ont été fournis par Tidewater.